

PROCÈS VERBAL DU 06 MAI 2025 20 HEURES

Présents : Mmes CLEMENT, CHABRIDON, VIARDOT, DAGOREAU, BOURACHOT, VAUCHER et PARENT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, BENON, LEBEAU et RAVAT

Excusés : Mrs RAY et PANNETIER

Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 08 Avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.
Mr GUILLEMIN est désigné secrétaire de séance

Vote des subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide des subventions suivantes :

ADMR : 300 euros

Retraite heureuse : 100 euros

Gymnastique volontaire mixte : 100 euros

Foyer rural : 100 euros

Amicale des donneurs de sang : 50 euros

Les restaurants du cœur : 100 euros

La clique cantonale : 30 euros

Le FSE du collège Victor Hugo de Lugny : 100 euros

BTP Ain Bourg : 30 euros

MFR Etang-sur-Arroux : 60 euros

MFR Pont-de-Veyle : 60 euros

FC Clessé : 30 euros

EREA Claude Brosse : 30 euros

La croix rouge : 50 euros

Décision modificative du budget

Mme le Maire explique que des dépenses se sont rajoutées au budget et nous avons trouvé un acquéreur pour la tondeuse. Il convient donc de modifier le budget comme suit :

c/ 2135 dépense volets de la poste = + 4 100 euros

c/ 2158 dépense pot de fleurs mairie : + 743 euros

c/ 024 recette vente de la tondeuse = + 2 500 euros

et pour équilibrer c/ 611 contrat de prestations de services = - 2 343 euros

c/ 023 dépense virement en investissement = + 2 343

c/ 021 recette virement du fonctionnement = + 2 343 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ces mouvements de crédit.

Vente de la tondeuse Kubota

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de vendre la tondeuse Kubota pour un montant de 2500 euros à la société Pelle Loc située à Senozan.

Avis sur le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes

Le Maire explique que la loi a évolué. Depuis Mars 2025, le transfert de ces compétences n'est en effet plus obligatoire au 01 janvier 2026. Il reste optionnel. De plus, ce transfert peut ne concerner que l'une des compétences.

Elle précise que le transfert de ces compétences aurait pour objectif de parvenir à terme à un prix égal pour tous de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire, des différences de prix flagrantes étant aujourd'hui relevées.

Ce transfert viserait également à constituer un territoire cohérent et solidaire, permettant d'aider les toutes petites communes et de faire face dans l'avenir, à l'enjeu de l'eau et de son traitement.

Concernant l'eau, le maire précise que le prix moyen du m3 varie sur le territoire de 2,16 à 3,24 €. Le prix moyen est de 2,48 €. Le Syndicat auquel adhère Fleurville facture 3,24 € le m3.

En cas de transfert, le maire indique que le syndicat continuerait de gérer le service. Seule la gouvernance changerait et passerait à la Communauté de Communes.

Concernant l'assainissement, le maire explique que le coût entre les différentes structures varie entre 0,87 et 3,59 € le m3. Le syndicat d'assainissement Fleurville Viré (SIAFV) se situe à 2,04 € le m3 soit en dessous de la moyenne établie à 3,11 €. Le coût du branchement varie quant à lui, sur le territoire de 0 à 5 000 €.

La moyenne est de 1 641 €. Pour le SIAFV, le coût est actuellement de 1 200 €

Ici encore, en cas de transfert de la compétence, le syndicat pourrait être maintenu pour gérer le service. Seule la gouvernance changerait, passant aux mains de la Communauté de Communes.

Le Maire précise toutefois qu'en cas de transfert de la compétence Assainissement Collectif, les enjeux financiers relevant d'une politique tarifaire et celle relative à la planification des travaux donneraient lieu à décision collégiale.

Après mise en parallèle des points forts et des points faibles, du complément d'informations donné par M. Révillon, Président du SIAFV sur le sujet de l'assainissement collectif et du débat qui s'en suit, le conseil municipal est appelé à donner son avis.

A la majorité, le Conseil Municipal refuse le transfert global immédiat des 2 compétences.

Comptes-rendus de réunions diverses

*Le budget du dernier conseil de communauté a été voté sans hausse de taxes.

*La réunion publique pour présenter le RPI Viré/Clessé aux employés et aux familles a eu lieu. Le RPI est donc acté pour la rentrée prochaine sans SIVOS mais par voie de conventions. Les instituteurs restent dans leurs écoles et les directeurs vont définir les niveaux de chacun. Le bus fera deux voyages le matin et un le soir et à titre d'essai il y aura un voyage de bus le midi pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine. Les tarifs de la cantine seront uniformisés entre les deux structures.

Questions diverses

*Une réunion est prévue avec les différents partenaires pour les travaux de vidéoprotection

*La réunion publique du 23 Mai abordera plusieurs thèmes : vidéoprotection, environnement, travaux, RPI Viré/Clessé, enquête CCAS, budget.

*Une réunion sur la cybersécurité (démarchage internet et téléphone) aura lieu le 02 Juin à 18 heures. Elle sera animée par M MARÉCHAL, Adjudant-Chef de la brigade de gendarmerie de Tournus.

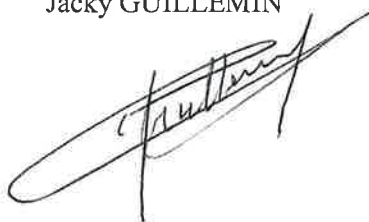
*Une réunion avec les services de la DDT aura lieu prochainement pour évoquer le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le plan d'eau

La séance est levée à 21 heures 45

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 10 Juin à 20 heures

Le secrétaire de séance

Jacky GUILLEMIN



Le Maire

Patricia CLÉMENT

